



LIVRET D'ACCUEIL

ESAT DE MORLAIX-LANMEUR



Je suis ouvrier à l'ESAT de Morlaix-Lanmeur

L'association Les Genêts d'Or

Je suis en situation de handicap.

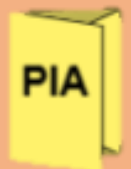
Je suis accompagné par l'association Les Genêts d'Or.

J'ai le droit d'avoir un projet de vie.

J'ai les mêmes droits que tout le monde.

Je suis accompagné pour :

- Être autonome,
- Développer une vie sociale,
- M'aider dans mon insertion sociale et professionnelle.



A l'ESAT de Morlaix-Lanmeur, il y a 152 places

1. Le site de Langolvas :

- Les ateliers de sous-traitance,
- Les ateliers de calibrage de coquilles saint jacques,
- Les ateliers de nettoyage de la ville de Morlaix,
- Les ateliers des espaces verts de Morlaix et de Plourin,
- Les ateliers de multiservices,
- La mise à disposition.



2. Le site route de Callac :

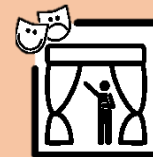
- Les tunnels de production et de ventes de fleurs,
- La blanchisserie.



3. Le site de la Vierge noire avec la chocolaterie



4. La troupe de théâtre Catalyse se trouve à la Manufacture



Comment devenir ouvrier de l'ESAT Morlaix-Lanmeur ?

Je dois avoir l'orientation professionnelle en ESAT



Je dois déposer un dossier à la commission d'admission de l'association.

Si la commission me dit « oui »

Je dois faire un stage pour :

- Être sûr que ça me plaît,
- Que mes capacités soient vérifiées avec les moniteurs d'atelier.



Un rapport est envoyé à la commission qui décide.

Le rapport est positif :

- Je suis admis définitivement.



Je commence à travailler pour une période d'essai de 6 mois.

Le rapport est négatif :

- Je change d'orientation.



Je suis ouvrier de l'ESAT de Morlaix-Lanmeur

J'ai le droit à un projet individualisé d'accompagnement.

J'ai le droit à un soutien :

- Dans mon travail
- Dans ma vie en dehors



Le contrat de soutien et d'aide par le travail

Je dois signer un contrat avec l'ESAT qui parle de :

- Nos droits
- Nos obligations



La consultation de mon dossier

J'ai le droit de consulter mon dossier.

Je dois être accompagné.



Les horaires de travail

Je travaille du lundi au vendredi.

De 8h30 à 12h00

De 13h00 à 16h30



La rémunération et le statut de travailleur

J'ai le droit à un salaire.

J'ai le droit à une allocation adulte handicapé en complément.

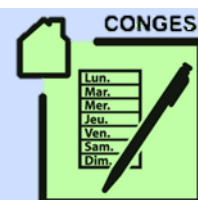
J'ai le droit de demander la prime d'activité auprès de la CAF.



J'ai le droit à des congés

Mon planning de congés est fait par le responsable des ateliers.

Le planning est fait en début d'année.



Je peux être absent :

~ Pour maladie

Je dois donner à l'ESAT un arrêt de travail dès que possible.

~ Pour hospitalisation

L'établissement de soin envoie un arrêt de travail à l'ESAT.

~ Pour raisons familiales

~ Pour convenance personnelle

Je dois demander l'accord à ma responsable.

Je ne serai pas payé pendant mon absence.



Les consignes de sécurité

Je n'ai pas le droit de fumer à l'intérieur de l'établissement
Je n'ai pas le droit de fumer à l'intérieur des véhicules.
Je n'ai pas le droit de vapoter.

Je dois porter obligatoirement un équipement pour travailler.

En cas d'incendie, j'écoute les ordres du personnel de l'ESAT.



Le transport

Je vais au travail comme je le veux.

Si je suis au foyer d'hébergement :

- Je peux prendre le bus si je n'ai pas de véhicule personnel.



Les repas

J'ai le droit de manger au self de l'ESAT.

Le prix du repas est prélevé sur le bulletin de paie.



Les activités de soutien

Je peux participer à des activités.

Je peux parfois devoir participer financièrement.



Les impôts

Je reçois un document avec le montant à noter sur ma déclaration.



La santé

J'ai le droit de choisir mon médecin traitant.

Je dois donner son nom à l'établissement.



Je suis accompagné par le foyer d'hébergement :

J'ai un dossier santé pour mon suivi.

La santé au travail

Je dois aller à la visite médicale obligatoire.

La couverture sociale

J'ai le droit à la couverture de l'assurance maladie.

On me propose d'adhérer à la mutuelle de groupe.

L'accompagnement social

Je peux être hébergé.

Je peux avoir un accompagnement dans ma vie quotidienne.

Dossier Santé



Le foyer d'hébergement

Le foyer d'hébergement d'ESAT de Morlaix a 63 places.

Je suis au foyer d'hébergement :

- J'ai un accompagnement soutenu au quotidien,
- Les éducateurs sont tout le temps présents sur le foyer,
- J'ai le droit à des repas (matin, midi, soir),
- J'ai le droit à des prestations de nettoyage de mon linge,
- J'ai le droit au passage des maîtresses de maison,
- Le foyer est surveillé pendant la nuit, toute l'année,
- Je dois participer aux frais d'hébergement.

Cette participation est prélevée sur :

- mon bulletin de salaire
- mon AAH



Le Service d'accompagnement à la Vie Sociale

Le SAVS de Morlaix-Lanmeur a 107 places.

Je suis suivi par le SAVS :

Je peux assumer seul au quotidien pour :

- Faire mes courses,
- Faire mes repas,
- Me lever seul,
- Être à l'heure au travail,
- J'ai quand même le droit à un accompagnement,
- Les éducateurs ne sont pas présents en permanence,
- Il n'y a pas de surveillance de nuit.



L'accompagnement de jour

Je suis à l'accompagnement de jour car :

- Je ne travaille plus à l'ESAT.
- Je travaille à temps partiel.

Je fais plein d'activité pour occuper mes journées

- Activités sportives,
- Activités manuelles,
- Activités artistiques,
- Sorties culturelles.



Le contrat de séjour

Je signe un contrat de séjour à mon arrivée.

Je peux être accompagné pour la signature.

Les conditions d'hébergement sont dans le contrat.



Le conseil de la vie sociale (CVS)



Le CVS est fait pour les personnes accompagnées.
Le CVS se réunit 4 fois par an.

Il est composé de :

- Représentants des personnes accompagnées,
- Représentants des familles.

Au CVS on parle de sujets pour les personnes accompagnées

- Des projets d'aménagement
- De l'hébergement
- De l'organisation de l'ESAT
- De l'actualité de l'établissement
- De l'accompagnement
- Des activités, des loisirs et animaux
- Des repas



L'Instance Mixte



L'Instance Mixte est composée de :

- 1 délégués des personnes des ouvriers,
- 2 représentants qui sont aussi au CVS + 2 suppléants,
- 3 représentants des professionnels de l'ESAT + 2 suppléants

On y parle de :

- La qualité de vie au travail,
- L'hygiène et la sécurité
- L'évaluation et la prévention des risques professionnels.

Les informations utiles :

ESAT Les Genêts d'Or

7 rue Jean Monnet

ZA de Langolvas

29600 MORLAIX

esat.morlaix@lesgenetsdor.org



Heures d'ouvertures du secrétariat de l'ESAT

Du lundi au vendredi

8H30-12H30

13H30-17H00



Le secrétariat : **02 98 88 30 79**



Directrice ESAT/Accompagnement social :

MME DELACRE

Responsables des Ateliers :

MME BULTEAU



Responsables d'ateliers blanchisserie, Horticulture :

M. CARIOU

Responsable du Foyer d'hébergement :

M. SAUDRAIS

Responsable de services SAVS et

Accompagnement de Jour :

M. LE GALL



Document établi avec la participation d'Emmanuelle IAFRATE, de Sylvain GUIZIOU, de Patrick LE VELLY, de Jayson LACOMBE et d'Alexandre PRIGENT. (Ouvriers à l'ESAT de MORLAIX/LANMEUR).

Conditions d'utilisation du document



Ce document de l'[Unapei](#) / [Koena](#) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Attribution - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International](#).

Ce document est fondé sur une œuvre issue du projet européen Pathways disponible sur <https://easy-to-read.eu/fr/>.

Les autorisations au-delà du champ de cette licence peuvent être obtenues à <https://www.unapei.org/nous-contacter/>.